

2022 - 45ÈME ÉDITION

30 01
04 05

TOUR DES MAUGES

1,2,3 + J

2 JOURS, 3 ÉTAPES

BEAUPRÉAU EN MAUGES

GUIDE TECHNIQUE
TOUR DES MAUGES 2022



Règlement particulier du Tour des Mauges

45^{ème} Tour des Mauges 30

Avril – 1 Mai 2022

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour des Mauges est organisé par le BEAUPREAU VELO SPORT, 12 rue du Chanoine Libault 49600 Beaupreau en Mauges, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 30 Avril 2022 au 1 Mai 2022.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 1-2-3-J. Elle est inscrite au calendrier Régional.

L'épreuve est classée en classe 2.12.7.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 6 coureurs, **dont 3 coureurs de 1^{ère} catégorie au maximum.**

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipessuivantes :

- Equipes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale
- Equipes de sélection départementale
- Equipes mixtes

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 22.

La sélection aura lieu le 25 mars 2022. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Les engagements, accompagnés d'un chèque de **198 €** par équipe, soit **11 €** par coureur et par étape, d'un chèque de **380 €** pour les frais d'hébergement pour **8** personnes et 60 € pour une personne supplémentaire. **(Au maximum, 9 personnes par équipes seront hébergées.)**

, doivent parvenir aux organisateurs avant le **15 Avril 2022** dernier délai. Un modèle de bulletin d'engagement est envoyé à toutes les équipes. Il doit être totalement rempli. Ils peuvent être envoyés par courriel à l'organisateur, mais un exemplaire imprimé doit accompagner les chèques confirmant les engagements. Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

L'équipe qui n'aura **pas** joint son chèque d'hébergement avec ses engagements à la date du **18 Avril 2022** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis.**

Adresser les bulletins à **B.V.S.**

**12 rue du Chanoine Libault
49600 BEAUPREAU EN MAUGES**

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 30 avril de 10h00 à 12h00 à l'Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres 49600 Beaupreau.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h30 à 12h00 le samedi 30 avril 2022.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h15 et aura lieu à la permanence (Institut Rural des Mauges).

ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1ère étape, le dernier coureur classé partant le premier. L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10h45. L'écart entre chaque coureur est fixé à une minute. Les coureurs devront circuler uniquement sur la moitié droite de la route dans le sens de la course. Les véhicules devront respecter le code de la route entre l'arrivée de leur coureur et le retour au point de départ.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence qui sera communiqué lors de la réunion des DS.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

La règle dite « des trois derniers kilomètres » est applicable pour les 2 étapes en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.024 : En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un

commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée en sommet. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Les délais d'élimination sont de 13% pour les étapes en ligne, et 25 % pour le contre la montre.

Conformément à l'article 2.6.028 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis dans l'ordre des maillots :

- Classement Individuel au temps : Maillot Bleu
- Classement Jeune (-23ans) : Maillot Blanc
- Classement par Points : Maillot Vert
- Classement Grimpeurs : Maillot Rouge
- Classement Sprint intermédiaire : Maillot Orange
- Classement par Equipes.

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des 3 étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le Classement par points, les coureurs marquent des points lors de sprints intermédiaire : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1), et à l'arrivée en fonction du classement de l'étape : attribution au 15 premiers pour les étapes en ligne (25 ;20 ;16 ;14 ;12 ;10 ;9 ;8 ;7 ;6 ;5 ;4 ; 3 ;2 ;1), et pour le contre la montre seul les 10 premiers marquent des points (10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1).

Il sera tenu compte du meilleur total de points, en cas d'égalité, du nombre de victoire d'étape, du nombre de premières places lors des sprints intermédiaires et enfin de la place au classement général.

Pour le classement des Grimpeurs, les coureurs marquent des points lors des sprints grimpeurs : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1). Au classement général de ces grimpeurs, il

sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Pour le Classement Sprints Intermédiaires, les coureurs marquent des points lors de sprints intermédiaires : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1), il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés entre le 1^{er} Janvier 2000 et le 31 Décembre 2005. Le premier jeune au classement général au temps devient par la même occasion le meilleur jeune.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement par équipe, le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1 : Nombre de première place dans le classement par équipes

2 : Nombre de 2^{ème} place dans le classement par équipes, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.

Toutes équipes réduites à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

ARTICLE 11. PRIX

Les prix des classements étapes et général seront versés par le Comité Régional.

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général et particulier, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires qui se dérouleront au podium à la fin de la 1^{ère} et 3^{ème} Etape. Leur participation à la remise des maillots est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

La remise des maillots et gerbes après la seconde étape, s'effectuera à 13h15 à la salle des Mauges à La loge pendant le repas des organisateurs, et chaque directeur sportif devra assurer le transport des coureurs porteurs des maillots distinctifs ainsi que le vainqueur du Contre la montre.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la dernière étape.

Le paiement des primes et le remboursement des cautions seront effectués par courrier la semaine suivant la course.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu à l'institut rural, 8 rue des Cèdres 49600 BEAUPREAU

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole après chaque étape.

- Le vainqueur de l'étape
- Leader du classement Général
- Les leaders des classements annexes suivants:
 - Leader du classement par Points
 - Leader du classement Grimpeurs
 - Leader du classement Sprint Intermédiaires
 - Leader du classement Jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Les 3 premiers du Général de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants:
 - Leader du classement par Points
 - Leader du classement Grimpeurs
 - Leader du classement Sprint Intermédiaires
 - Leader du classement Jeune
 - La meilleure équipe au classement Général

ARTICLE 14. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 15. LES ETAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi	30 avril 2022	1ère étape	129.1 Km en ligne
Dimanche matin	1 Mai 2022	2ème étape	12 Km (Contre la Montre individuel)
Dimanche	1 Mai 2022	3ème étape	99,6Km (1 Boucle de 60,4 km et 7 tours de 5,6 km)

CLASSEMENT PAR POINTS

- 1^{ère} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires + Arrivée (15 premiers)
- 2^{ème} ETAPE : Arrivée (10 Premiers)
- 3^{ème} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires + Arrivée (15 Premiers)

CLASSEMENT GRIMPEURS

- 1^{ère} ETAPE : 4 Sprints Grimpeurs
- 3^{ème} ETAPE : 4 Sprints Grimpeurs

CLASSEMENT SPRINT INTERMEDIAIRE

- 1^{ère} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires
- 3^{ème} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires

Informations pratiques

Secrétariat – Permanences – Accueil des officiels et des équipes

Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres – 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Adresse de correspondance : BVS 12 rue Chanoine Libault 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Permanences : Institut rural :

Samedi 30 avril 2022 : 10h00 accueil des officiels.

Samedi 30 avril 2022 à partir de 10h30 accueil pour l'hébergement des équipes

Samedi 30 avril 2022 de 10h30 à 12h00 (Contrôle des licences - remise des dossards et plaques de cadre)

Samedi 30 avril 2022 : 12h15 – Réunion des directeurs sportifs (présence obligatoire)

Restauration : (sont pris en charge les repas du samedi soir - Petit déjeuner et dimanche midi)

Lycée des mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

Samedi soir : 20h00

Dimanche Petit déjeuner de 6h00 à 8h00

Dimanche Midi : 11h00

Hébergement :

Institut Rural – Route du Fief Sauvain – 49600 BEAUPREAU

Lycée des Mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

A chacun de prévoir ses draps ou son sac de couchage.

Un local spécial sera à la disposition des équipes pour le stockage des vélos et **donc aucun matériel (vélo) ne devra être déposé dans les chambres.**

Sécurité course :

La sécurité course est assuré par : Brigade Mobile de la gendarmerie (4 le samedi et 4 le dimanche après-midi) + 10 Motos MASC + 1 Médecin + 1 ambulance secouristes agréées.

Liaison Radio :

Les véhicules des directeurs sportifs doivent être équipés de radios, Jérémie LAUNAY assure les liaisons radios en cas de panne.

Contacts

BUREAU TOUR DES MAUGES

Directeur de l'épreuve	Cédric BERNIER	06 32 41 45 52
Secrétaire	Joel COUET	06 72 21 18 85
Trésorier	Nicolas BEYER	06 47 30 48 59
Sécurité de la course	Henri MAUGET	06 81 18 63 46

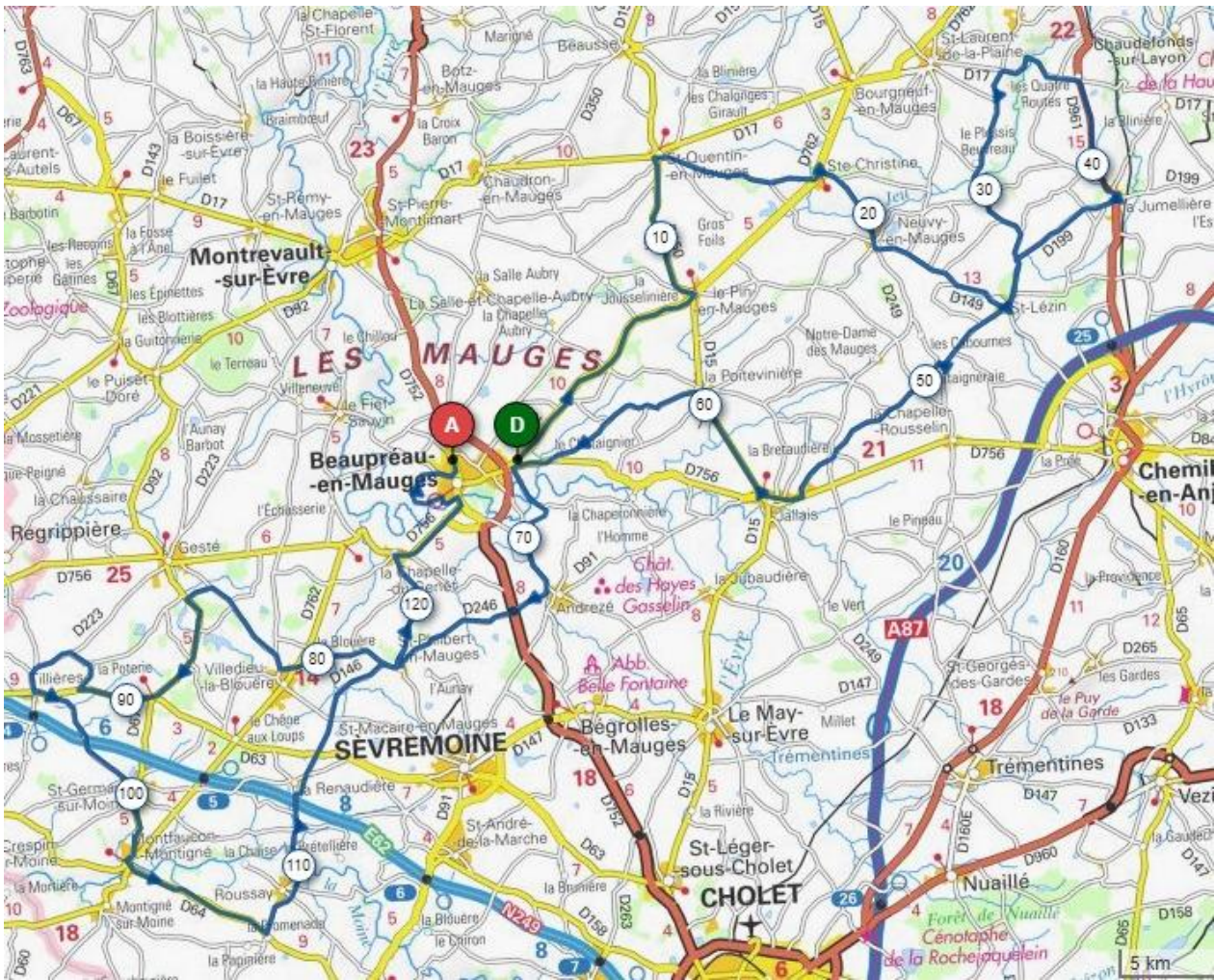
HEBERGEMENT - RESTAURATION

André BERNIER	06 77 23 33 66
Nadia CONTENTIN	06 37 97 29 57

HOPITAUX:

Centre Hospitalier CHOLET	1 rue Marengo	02-41-41-60-00
Polyclinique du Parc-CHOLET	Av des sables	02-41-63-42-00
CHU ANGERS	4 rue Larrey	02-41-35-36-37
Cabinet Médical BEAUPREAU	4 rue Ambroise Paré	02-72-88-36-00
	49 Rue Louise Voisine	02-41-70-09-28

TOUR DES MAUGES 2022											
Moyenne:	42	30 Avril 2022 (14h30)				80,7	73,5	D762	A gauche, dir Gesté		
1ère ETAPE											
Horaires	Km parcouru	Km restant			16:26	81,1	48,0	D246	SP3: rue du christ roi (entre n°28 et 30 face rue sans issue)		
	14:20		Départ fictif sur de la ligne (sur de fictif)			81,3	47,8	D246	Stop à droite, dir Gesté		
	14:30	0	129,1	D762	Départ KM 0: Sortie de Beaupreau dir Le Pin en Mauges (après Prola), face à la rue de la maroiserie)		84,6	44,5	A gauche, dir Espace Thévinère		
	14:41	7,4	121,7	D762	Le Pin en Mauges		85,5	43,6	D67	A gauche, dir Espace Thévinère	
		7,6	121,5	D762	Rond point tout droit, av des Mauges dir Chalonnas		89,2	39,9	D63	Stop à droite, dir Tillières	
		7,8	121,3	D150	A gauche, Av d'Anjou, dir St Quentin en Mauges		91,5	37,6	VC	A droite, direction lieu dit "La Polaire"	
	14:47	12,1	117	D150	ST QUENTIN EN MAUGES		92,5	36,6	VC	à gauche, rue du Douet	
		12,6	116,5	D150	A droite, rue St Louis		93,3	35,8	D229	A gauche, direction Tillières	
	14:49	13,1	116,0	C3	SP1: au croisement face à la chapelle		16:46	94,8	34,3	D229	TILLIERES: Chicanes et îlot central entré de bourg
	14:55	17,7	111,4	C3	STE CHRISTINE		95,2	33,9	D63	Stop à gauche, rue du pont neuf, dir St Germain/Moine	
		17,7	111,4	D762	Stop à gauche, rue nationale		16:48	95,7	33,4	D63	SP4: Tillières, rue du pont neuf (face coopérative agricole)
		18	111,1	D149	A droite, dir Neuvy en Mauges, rue d'Anjou		95,8	33,3	D224	A droite dir St Germain/Moine	
	14:59	20,6	108,5	D149	NEUVY EN MAUGES		16:52	99	30,1	D224	ST GERMAIN/MOINE
		20,9	108,2	D149	A droite, rue François Cougoul					Rue de Biagna, rue Blaise Pascal, rue du chemin des dames	
		21,2	107,9	D149	A gauche, rue du bocage, dir St Lézin		99,4	29,7		Rond point tout droit	
	15:06	25,4	103,7	D149	ST LEZIN		99,7	29,4		A gauche, rue de la mairie	
		25,7	103,4	D199	A gauche, rue du Val d'Aubance, direction St Laurent de la Plaine		99,8	29,3		A droite, rue de l'Aiguefoux, toute direction, rue des bottiers	
		27,2	101,9	D199			100,3	28,8	D67	Tout droit direction Montfaucou	
		27,3	101,8	D131	dir St Laurent de La Plaine		16:58	101,6	27,6	D67	MONTFAUCON/MOINE
Tout droit, dir St Laurent de la Plaine	129,1		D67	Rue des Aulneaux							
		31,1	98	D131	A droite, dir St Laurent de la Plaine (itinéraire conseillé PL)		102,2	26,9	D762	Stop à droite, rue Foulque Nera, direction Montigné/Moine	
		34,4	94,7	D17	Au stop à droite, dir St Lambert du Latafay		102,4	26,7	D762	Attention rétrécissement après virage sur pont	
	15:23	36,9	92,2	D17	MG1 Haut de la côte, (face carrefour après lieu dit "La palte carré")		102,7	26,4	D64	Rd pt tout droit, dir Roussay	
		37,5	91,6	D961	Stop à droite, carrefour des 4 routes, dir La Jumellière		16:59	103,2	25,8	D64	MG3 Sortie de Montfaucou
	15:28	40,4	88,7	D961	LA JUMELLIERE		107,5	21,6	D146	A gauche, dir Roussay	
		41,1	88	D199	A droite, rue de l'école, dir St Lézin		17:06	108,4	20,7	D146	ROUSSAY
Tout droit, dir St Lézin	109	20,1	D146	Rd pt tout droit, rue des 4 chemins, dir La Renaudière							
		45	84,1	D199	A gauche, dir St Lézin		109,3	19,8	D146	Au stop, tout droit, rue St Joseph, dir La Renaudière	
	15:36	46,1	83	D199	ST LEZIN		109,5	19,6	D146	Stop à droite: virage serré, dir La Renaudière	
Tout droit, rue de la mairie, dir La Chapelle Rousselet	17:10	111,5	17,6	D146	MG4 Côte sortie de Roussay Lieu dit "Le Poutre"						
		49,2	79,9		A droite, dir Jallais		17:11	112,3	16,8	D146	LA RENAUDIÈRE
		49,4	79,7		A gauche, dir Jallais		112,4	16,7		A droite, rue de la gasfine	
Tout droit, dir Jallais	112,8	16,3		Au stop tout droit, rue de la Cayenne							
Tout droit, dir Jallais	113,1	16	D146	Stop à droite, rue des mauges, dir St Philbert en Mauges							
	15:49	55	74,1	D249	JALLAIS		113,8	15,3	D146	Au stop tout droit, dir St Philbert en Mauges	
		55,5	73,6	D756	Stop à droite, av de la libération		115	14,1	D146	Tout droit, dir St Philbert en Mauges	
		55,9	73,2	D756	Rd pt à droite, Bvd Cathelineau		117,5	11,6	D146	Stop à droite, dir St Philbert en Mauges, La Chapelle du Genêt	
		56,1	73,0	D756	Rd pt tout droit, Bvd Cathelineau		17:19	117,8	11,3	D146	ST PHILBERT EN MAUGES
		56,3	72,8	D756	Rd pt tout droit, Bvd Cathelineau				D146	Rue des Cèdres, dir La Chapelle du Genêt	
	15:51	56,6	72,5	D756	SP2: Bvd Cathelineau (face rue de la bouërie)		17:24	121,3	7,8	D146	LA CHAPELLE DU GENET
		56,8	72,3	D15	Rd pt à droite, rue St Jean, dir La Pollevinière		121,6	7,5		Tout droit, rue des mauges	
	15:56	60	69,1	D15	LA POLEVINIERE		121,9	7,2		A droite, dir Beaupreau	
		60,5	68,6		A gauche, rue du 10 déc 1793, dir Beaupreau		121,95	7,15	D756	Stop à droite, rue nationale, dir Beaupreau	
		65,8	63,3	D756	Stop à droite, dir Beaupreau		122,4	6,7	D756	Rd pt tout droit, dir Beaupreau	
		67,1	62		A gauche vers le moulin au moins		124	5,1		Rd pt tout droit, dir Beaupreau	
		67,6	61,5	VC	Attention virage dangereux, dans le bas de la descente avec rétrécissement: pont		17:28	124,1	5	BEAUPREAU	
	16:08	68,6	60,6	VC	MG2: Lieu dit "Le font"		124,8	4,3		Rd pt à gauche, rue des Mauges	
Tout droit	125	4,1		A gauche, après le pont, rue des arts et métiers							
		69,9	59,2	VC	Stop à gauche (La Gobinière)		125,7	3,4		Stop à gauche, rue moreau	
		70,6	58,5		Stop à gauche, dir Androzé		125,8	3,3		Rd pt tout droit, chemin de la roche baraton	
		71,8	57,3	D246	Stop à droite, dir St Philbert en Mauges		126,3	2,8		A droite	
		73,1	56	D246	Rd pt 2ème sortie dir St Philbert en Mauges		126,6			A droite, La Roche Baraton	
	16:20	77	52,1	D246	ST PHILBERT EN MAUGES		127,6	1,5		A droite, rue de la malfatière, dir Beaupreau	
		77,2	51,9	D246	Stop à droite, rue des Isserands		128	1,1	D80	Stop à droite, rue du pressoir	
		77,4	51,7	D146	Stop à gauche, dir Villedieu La Blouërie		128,4	0,7	D80	Stop à gauche, av de l'Europe	
		77,9	51,2	D246	Dir Villedieu La Blouërie		128,5	0,6		Dérivation des DS: à gauche rue de la cité	
	16:24	80	73,5	D246	VILLEDEU LA BLOUERE		128,8	0,3	D80	Au feu à gauche rue de la Ilme	
	80,1	73,5	D246	Tout droit, rue du petit manoir, ralentisseur dans la traversée		17:35	129,1	0	ARRIVEE: Podium rue de la Ilme		

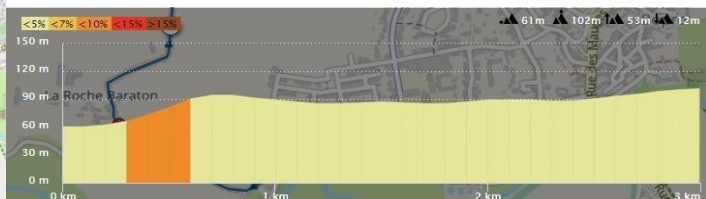
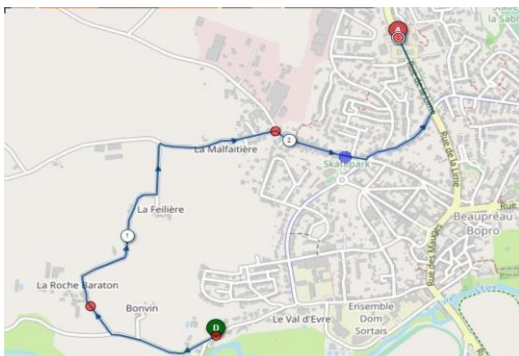


Parcours du TDM 2022:



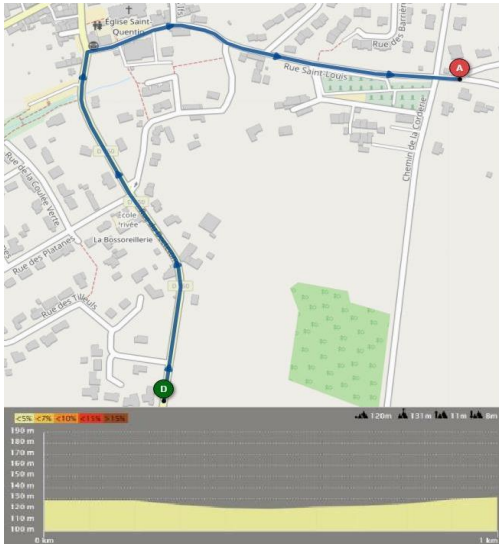
Profil TDM 2022:

3 Derniers KM: carte et profil

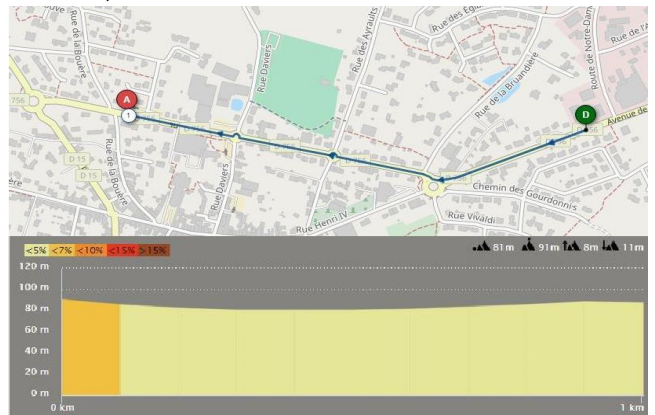


Dernier KM Sprints Intermédiaires : carte et profil

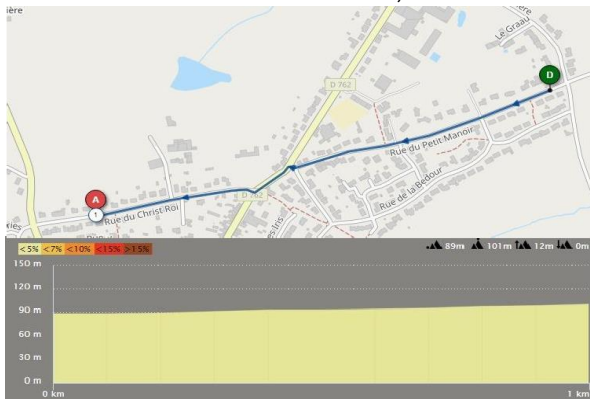
SP1 St Quentin en Mauves KM 13,1



**SP2
Jallais
KM 56,6**



SP3 Villedieu la Blouère KM 81,1

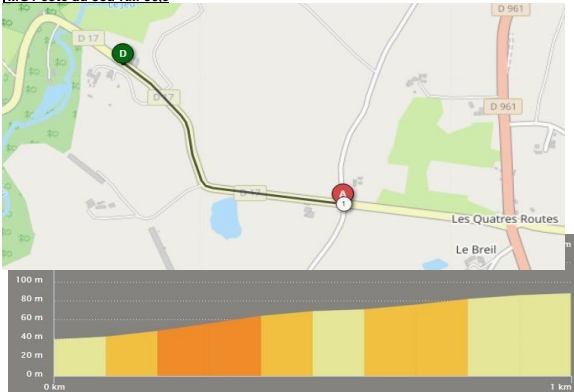


SP4 Tilières KM 93,7

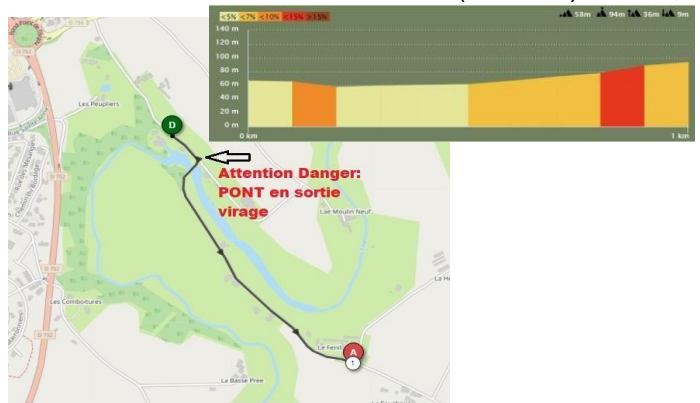


Dernier KM Grimpeurs : carte et profil

MG1 côte du Jeu KM 36,9



MG2 Côte du Moulin au Moine (Le Fénil) KM 68,5



MG3 Montfaucon KM 102,8



MG4 La Renaudière KM 111



TOUR DES MAUGES

2ème Etape Dimanche 5 Mai 2022

Moyenne:

Moy

42

Départ 1er coureur : 8h30

Arrivée dernier coureur : 11H00

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

LOCALITES

Beaupreau (Rue Gustave Eiffel) DEPART
 Rond Point de la Loire: à droite dir La Salle Aubry
 D201- dir La Salle Aubry
 La Salle Aubry (Rue des Thébaudières)
 A droite rue du Stade
 Les Minières
 A droite, dir lieu dit la haye, godessard, le bordage
 A droite dir beaupreau
 Rond point à droite, rue Alfred Nobel
 Dérivation Véhicules suiveurs (motos et voitures): à gauche rue Jules Verne
Beaupreau (Rue Alfred Nobel) ARRIVEE

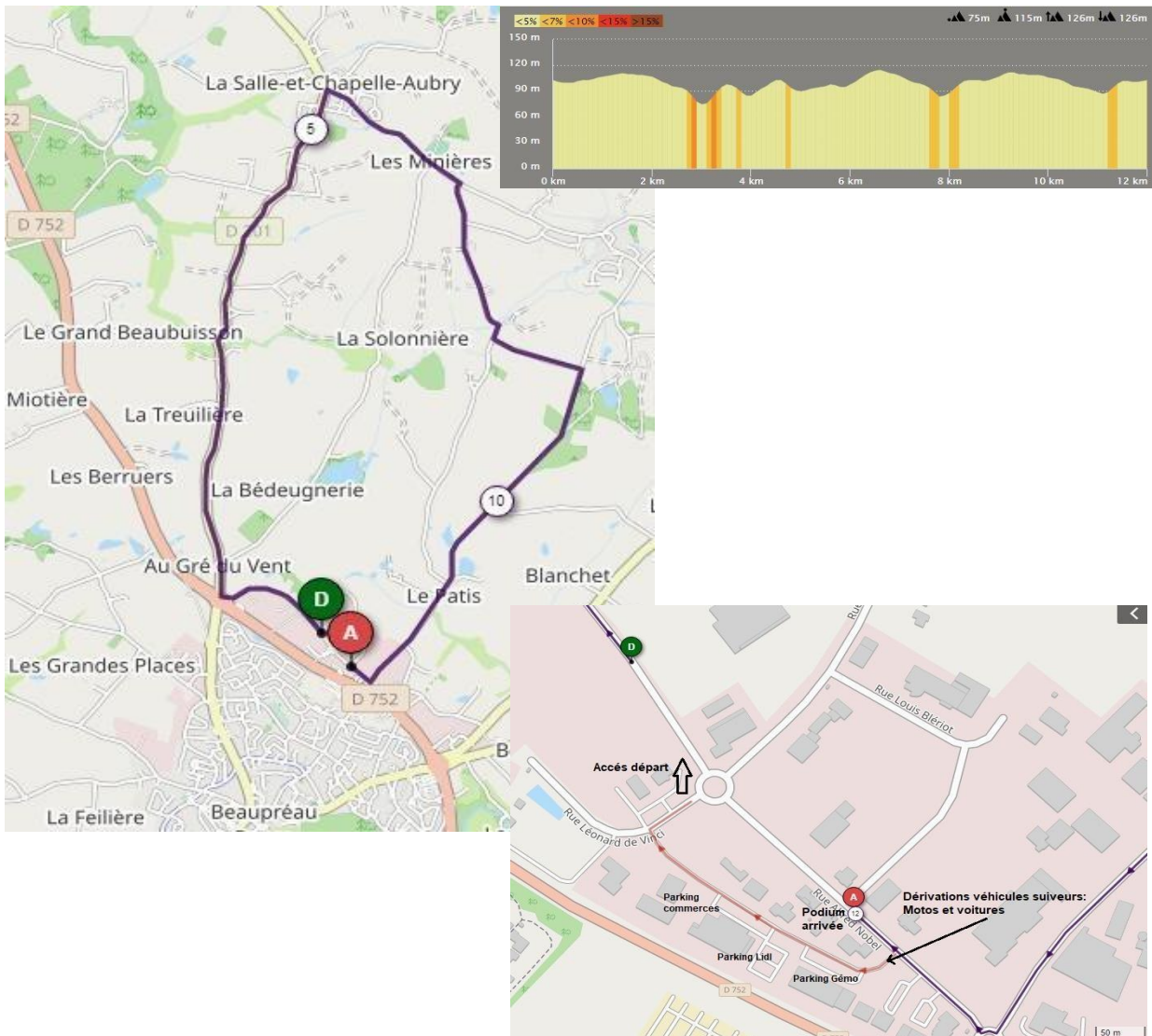
KMS

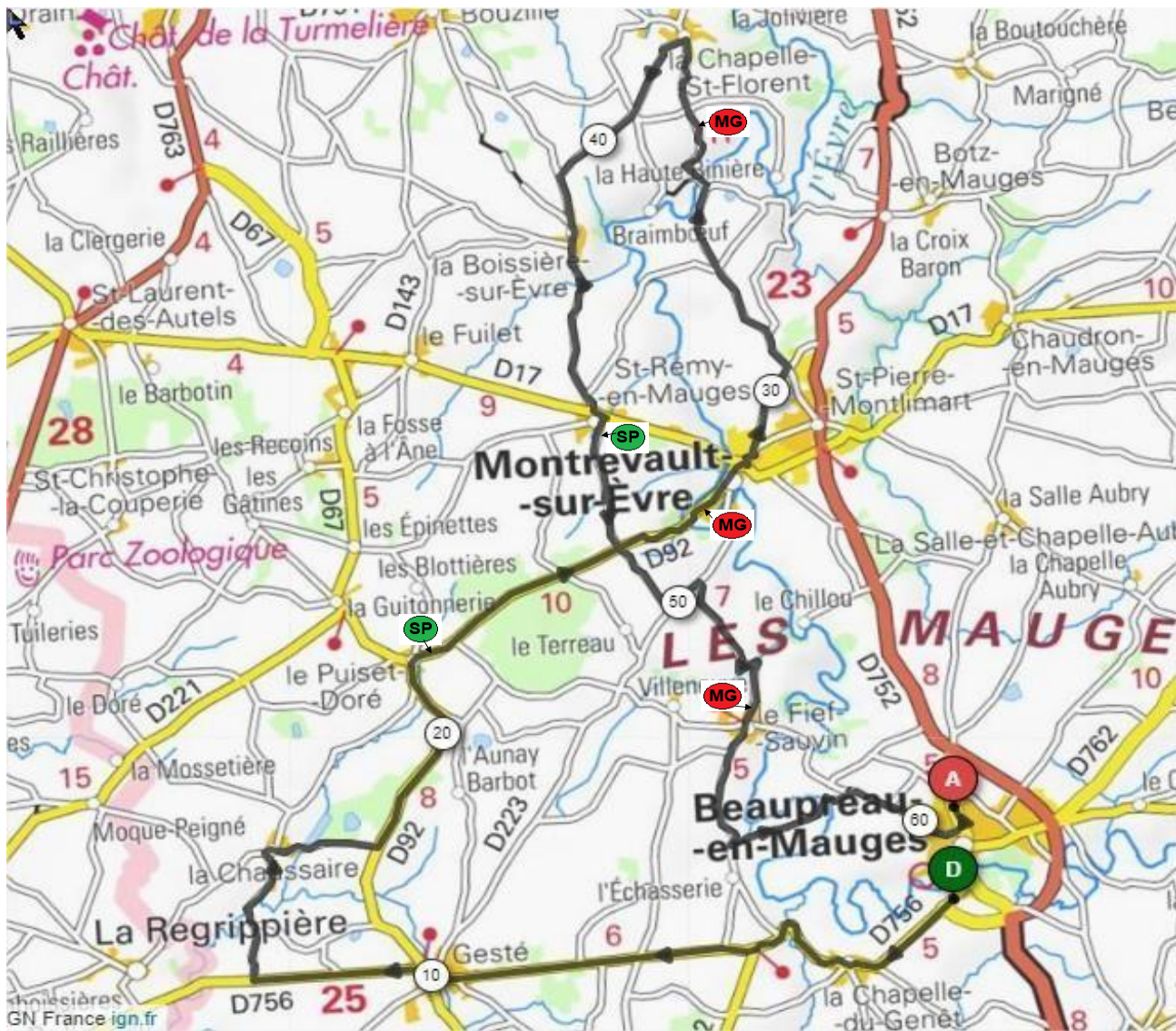
VOIES

1er coureur

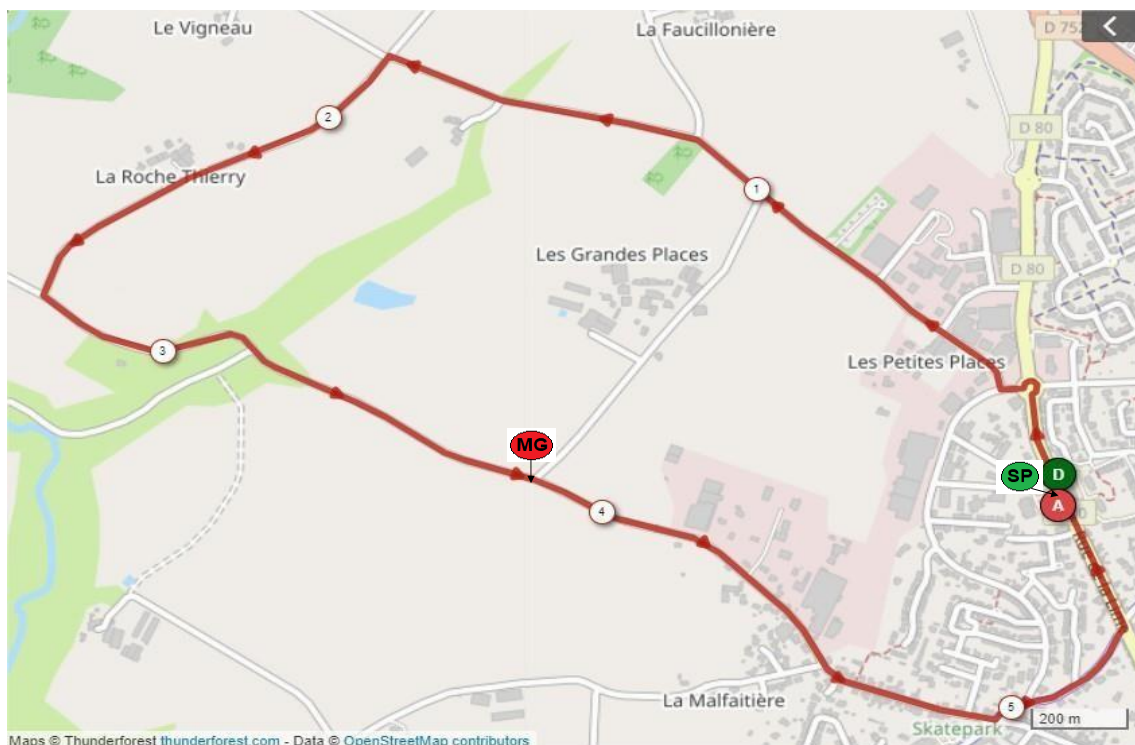
Dernier coureur

0,0			
1,0		8:30	10:43
	D201	8:31	10:44
	D201		
5,2			
6,3	D134	8:37	10:50
6,8		8:39	10:52
8,8	VC4	8:40	10:53
11,8		8:43	10:56
11,9		8:47	11:00
		8:47	11:00
12,0		8:47	11:00
		8:47	11:00





Grande boucle 60,4 KM:

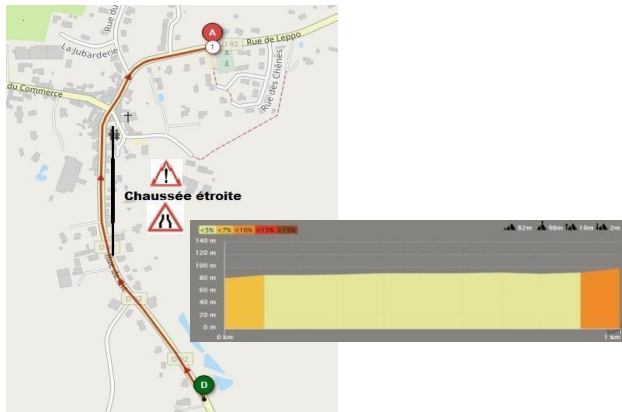


Maps © Thunderforest thunderforest.com - Data © OpenStreetMap contributors

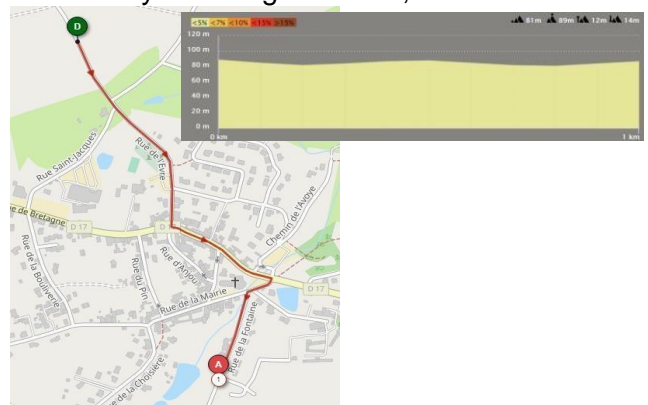
Circuit Final:

Dernier KM Sprints Intermédiaires : carte et profil

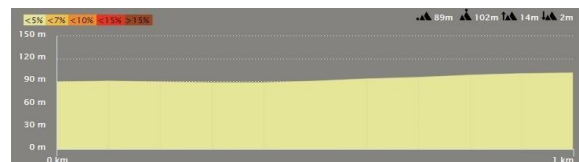
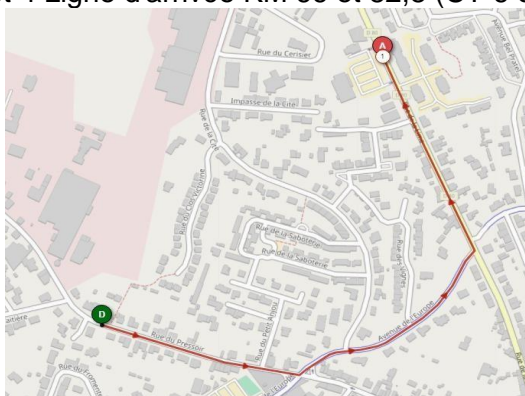
SP1 Le Puiset Doré KM 20,6



SP2 St Rémy en Mauges KM 45,2



SP3 et 4 Ligne d'arrivée KM 66 et 82,8 (CT 6 et 3)



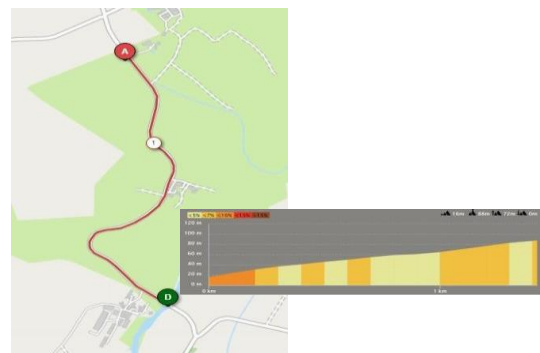
Dernier KM Grimpeurs : carte et profil

MG1 Côte de Montrevault KM 26,5

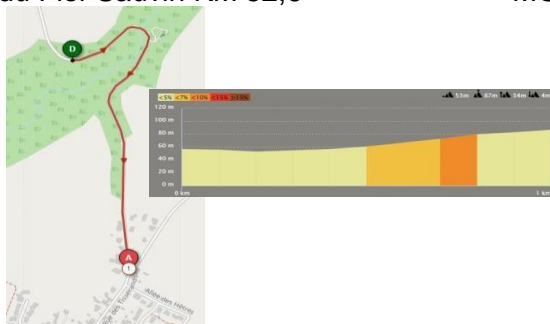


MG2 Côte de la Chapelle St Florent KM 35

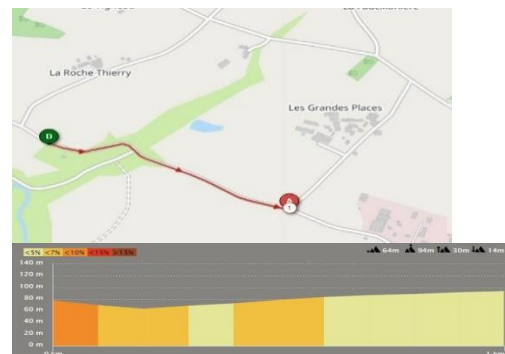
(montée de 1,4km)



MG3 Côte du Fief Sauvain KM 52,6



MG4 Côte des Gdes places (circuit final) KM 75,4



**ORDRE DES VOITURES
2022**

Voiture		Chauffeur	Téléphone	Licences	Passagers		
<i>Voiture Ouverture course</i>	<i>Voiture Perso</i>	<i>L ALLAIRE</i>	<i>06 37 78 38 42</i>	52490270026			
VOITURE SONO	VEHICULE FOURGON COUDRAIS	N BEYER	06 47 30 48 59	52490270278	S PHELIPPEAU		
MOTO GENDARMERIE							
VOTURE DEPANNAGE RADIO		J. LAUNAY	06 81 55 12 48	52490140025			
VOTURE DEPANNAGE 1	COMITE 49	B.CHARIER	06 48 69 68 48	52490270160	Y BLANCHARD ou Y COGNE	06 10 83 08 48	52490270133
PEUGEOT CHRONOMETREURS	PEUGEOT	Y.HELAINÉ	06 87 10 24 66	52490270244			
COMMISSAIRE 1	PEUGEOT	P. TIJOU	06 85 98 09 18	52490270145			
MOTO INFO	MASC						
MOTO GRIMPEURS ET RUSHES	MASC	D, TOUBLANC	06 27 02 85 18	52490270134			
MOTO POINTS	MASC	D BAREAU	06 32 74 59 81	52490270073			
MOTO ARDOISE	MASC	G DURJEAU	06 67 14 91 33	52490270082	P RETHORE	06.80.70.83.87	52490270083
PELTON							
PRESIDENT JURY	PEUGEOT	A RETHORE	06 08 53 50 45	52490270018	C BERNIER	06 32 41 45 52	52490270041
MEDECIN	PEUGEOT	J COUET	06 72 21 18 85	52490270164	Dr MENARD		
DIRECTEURS SPORTIFS							
COMMISSAIRE 2	PEUGEOT	P BONDU	06 80 99 06 47	52490270164			
MOTO COMMISSAIRE	Moto Julien Hay	J HAY	06.98.27.37.02	59490270306			
VOTURE DEPANNAGE 2	RLA ANDREZE	S COLAISSEAU	06.23.40.30.94	52490780132	R BRETAUDEAU		52490780133
AMBULANCE		CROIX BLANCHE					
VOITURE BALAI Samedi	BVS	C LUSSON	06 77 23 33 66	52490270045	D LUSSON		

Bonne course à tous !